

# Islamisation : le maire de Sevrans, Stéphane Gatignon, doit démissionner !

L'émission Dossier Tabou diffusée sur la chaîne M6 le 28/09/2016, présentée par Bernard de La Villardière et intitulée « L'islam de France : la République en échec », a levé le voile sur une réalité que nous ne cessons de dénoncer à Riposte Laïque : l'islamisation de la France et ses conséquences.

Pour celles et ceux qui n'ont pas pu assister à sa diffusion, il est possible pendant quelques jours de regarder ce documentaire en ligne à cette adresse : [L'islam de France : la République en échec](#).

Explorant sans concession la problématique de l'islam dans notre pays, Bernard de La Villardière a su redorer le blason du journalisme d'investigation dont il convient de souligner qu'il n'est que la caricature de lui-même dans le paysage audio-visuel français.

Sans voyeurisme, sans parti pris, confronté à des situations difficiles reflétant la réalité quotidienne de ce que vivent de nombreux concitoyens, qu'ils soient ou non musulmans, le journaliste est déjà la cible de nombreuses critiques, dont l'origine ne surprendra bien entendu aucun de nos lecteurs : les islamistes et leurs plus fidèles collabos.

Parmi ces derniers, il convient de citer le maire de Sevrans, Stéphane Gatignon, pris en flagrant délit de clientélisme électoral à l'égard des lobbies islamistes de sa commune, pitoyable dans ses tentatives de justification, et dont les financements sont autant d'entraves à la Loi de 1905 sur la laïcité.



Stéphane Gatignon, maire de Sevran

Cet élu de la république (nous savons clairement désormais par quel moyen), est une honte pour la France, tant il est l'archétype à lui seul de ces pratiques condamnables tant sur le plan éthique que pénal, et qu'il est loin d'être le seul à mettre en oeuvre.

Allant jusqu'à fournir, pour un loyer dérisoire à une école coranique gérée par des islamistes terrains et locaux, cet homme, transfuge du parti communiste ayant rejoint les écologistes (le vert n'est-il pas la couleur de l'islam ?), ose se justifier en affirmant que les enfants scolarisés dans cet établissement ne l'étaient pas préalablement, ou de manière clandestine.

Faut il rappeler à celui qui est censé être le « premier magistrat de la ville », que la non scolarisation d'enfants (de moins de seize ans) dans notre pays est un délit ?

Par ailleurs, interpellé sur le recrutement anormalement élevé de candidats au djihad sur sa commune, l'élu qui ne recule devant aucune hypocrisie se retranche derrière la

responsabilité de l'Etat, niant par ailleurs les chiffres évoqués par Bernard de La Villadière sans donner d'autres arguments que « ce n'est pas ce qu'on m'a dit ».

Pire encore, le documentaire démontre que le service culturel de la mairie de Sevran sert de lieu de recrutement aux réseaux islamistes, fournissant leurs locaux pour des permanences et des rendez-vous !

Vous l'aurez compris, Stéphane Gatignon, cet islamo-collabo opportuniste et particulièrement zélé porte sa part de responsabilité dans l'endoctrinement d'une partie de sa population, au mieux en fermant les yeux sur une réalité factuelle, au pire en cautionnant ce qui aboutit nécessairement à l'exécution sommaire de nos concitoyens : le recrutement des jeunes par des salafistes et des frères musulmans.

Le maire de Sevran doit démissionner, et être traduit en justice sur le fondement de l'article 411-4 du Code Pénal :

*« Le fait d'entretenir des intelligences avec une puissance étrangère, avec une entreprise ou organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou avec leurs agents, en vue de susciter des hostilités ou des actes d'agression contre la France, est puni de trente ans de détention criminelle et de 450 000 euros d'amende. »*

Sébastien JALLAMION